



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 9 mars 2011 (15.03)
(OR. en)**

7556/11

COVEME 3

NOTE POINT "I/A"

du: Groupe ad hoc sur le mécanisme de coopération et de vérification pour la Bulgarie et la Roumanie

en date du: 7 mars 2011

au: Coreper/Conseil

n° prop. Cion: 6986/11
6987/11

Objet: Le mécanisme de coopération et de vérification pour la Bulgarie et la Roumanie
- adoption de conclusions du Conseil

1. À la lumière des conclusions du Conseil du 17 octobre 2006 (doc. 14109/06), du 23 juillet 2007 (doc. 11904/07), du 10 mars 2008 (doc. 7017/08), du 15 septembre 2008 (doc. 12678/08 + REV 1 (en)), du 23 février 2009 (doc. 6694/09), du 14 septembre 2009 (doc. 12938/1/09 REV 1), du 10 mai 2010 (doc. 8791/10) et du 13 septembre 2010 (doc. 13105/10), la Commission a présenté des rapports intérimaires sur les progrès réalisés par la Bulgarie et la Roumanie au titre du mécanisme de coopération et de vérification (doc. 6986/11 COVEME 1 et doc. 6987/11 COVEME 2).
2. À l'issue de l'examen de ces rapports, le groupe est parvenu à un accord sur un projet de conclusions du Conseil, dont le texte figure en annexe.
3. Il est donc suggéré au Conseil, sous réserve de confirmation par le Coreper, d'adopter le projet de conclusions qui figure à l'annexe de la présente note.

**Projet de conclusions du Conseil
sur le mécanisme de coopération et de vérification pour la Bulgarie et la Roumanie**

Réaffirmant ses précédentes conclusions, et en particulier celles du 13 septembre 2010, le Conseil accueille avec satisfaction les rapports intérimaires de la Commission sur les progrès réalisés par la Bulgarie et la Roumanie au titre du mécanisme de coopération et de vérification. Le Conseil félicite la Commission pour son travail, ainsi que pour la méthode qu'elle a suivie, et partage pleinement l'analyse objective et équilibrée qu'elle a faite dans ces rapports. Le Conseil relève que la coopération de la Bulgarie et de la Roumanie avec la Commission et les autres États membres s'est maintenue à un bon niveau.

Rappelant l'importance d'une volonté politique claire et durable de prendre les mesures nécessaires, le Conseil salue les efforts accomplis par la Bulgarie et la Roumanie pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre du mécanisme.

Le Conseil note avec satisfaction que la Bulgarie reste mobilisée pour mettre en œuvre sa stratégie de réforme du système judiciaire. Afin de poursuivre sur sa lancée, la Bulgarie devrait encore améliorer ses pratiques judiciaires et ses méthodes d'enquête, continuer à réformer en profondeur son appareil judiciaire, et axer ses efforts sur l'adoption d'une loi efficace en matière de confiscation des avoirs, sur la mise en place d'une autorité chargée de repérer et de sanctionner les conflits d'intérêts, et sur un suivi judiciaire plus efficace des affaires de corruption et de criminalité organisée.

Le Conseil se réjouit que la Roumanie ait réagi de façon constructive aux recommandations formulées par la Commission et qu'elle ait donné une impulsion nouvelle aux réformes qu'elle mène. Pour entretenir cette dynamique, la Roumanie devrait s'employer à mettre en œuvre le nouveau cadre législatif dans le domaine civil et pénal, à réformer le système disciplinaire applicable aux magistrats, à améliorer la vitesse, la qualité et la cohérence de la procédure judiciaire, notamment dans les affaires de corruption de haut niveau, et à renforcer la politique anticorruption en général.

Le Conseil encourage la Bulgarie et la Roumanie à continuer dans les prochains mois de déployer des efforts accrus, dans le prolongement des progrès déjà réalisés et sur la base des rapports adoptés par la Commission le 20 juillet 2010 et des recommandations qui y sont formulées, en particulier dans tous les domaines qui sont mis en évidence dans les rapports intérimaires; il escompte que ces deux pays obtiendront des résultats concrets et durables conformément aux critères de référence fixés. Au vu de ce qui précède, le Conseil attend avec intérêt les rapports que la Commission présentera à l'été 2011. Le Conseil continuera à suivre avec attention l'évolution de ce dossier.
